

Objet : Votre raccordement à la Fibre optique

Après 50 ans de bons et loyaux services, le réseau téléphonique va disparaître. Et oui, chaque bonne chose a une fin ! Cet arrêt fait partie du programme « **fermeture du réseau cuivre** » supervisé par l'autorité des télécoms (**ARCEP**), ayant pour objectif principal d'offrir une meilleure qualité de connexion internet grâce à la fibre optique. Depuis 2021, l'opérateur historique National a commencé à «arrêter» l'infrastructure du réseau cuivre sur les premières communes françaises, support de la téléphonie traditionnelle et de l'ADSL. **L'arrêt de la commercialisation** de nouveaux accès progresse et est déjà en œuvre sur plusieurs dizaines de millions de lignes, pour gagner tout le territoire **en 2026**. L'arrêt des services, effectif sur quelques communes aujourd'hui, va progressivement s'étendre afin qu'en **2030** l'intégralité du réseau cuivre soit fermé.

Avant cette fermeture, vous devez effectuer le raccordement de votre logement à la fibre afin d'assurer la continuité de service. Profitez-en, **vos frais de raccordement sont actuellement pris en charge par les 4 fournisseurs d'Accès Internet Nationaux**. Nous organisons prochainement une permanence afin de répondre à toutes vos questions.

N'attendez pas le dernier moment
pour passer à la fibre optique :

1. Vérifiez votre éligibilité sur www.prisme-fibre.fr
2. Contactez votre opérateur et dites-lui que vous voulez passer à la fibre optique. Il prendra RDV pour vous.
3. Un technicien viendra chez vous pour raccorder votre domicile.



Vous bénéficiez de la prise en charge des frais de raccordement pendant la durée des travaux.



Vous conservez votre numéro de téléphone fixe.



Vous profitez d'une meilleure qualité d'image et d'un plus large choix de chaînes de télévision.